

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 28 novembre 2016 (33ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

9

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Yvan BECKER, Germain JAMING, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE et Daniel HEIN.

Sont absents : MM. et Mmes Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Patrice NAGEL, Aurore GUILBAUD et Francis SCHLUCK, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 22 novembre 2016

Lors de l'approbation des délibérations du 28 octobre 2016, M. Laurent SLAVIK souhaite, concernant le Point 2 « Subvention aux associations » que soit clairement stipulé que le vote contre était destiné contre une seule association qui a eu une attitude incorrecte vis-à-vis du Conseil Municipal lors d'une réunion de travail. Ce vote n'était nullement défavorable aux autres associations.

**POINT 1 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA MAIRIE**

Suite à différentes modifications concernant ces travaux et suite à la Commission des Travaux, M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, propose de confier les différents lots comme suit :

-Lot 1 : Gros Œuvre BECK	pour un montant de	2 730.00 €
-Lot 2 : Plâtrerie HEHN	pour un montant de	8 851.20 €
-Lot 3 : Menuiserie BOUR	pour un montant de	10 820.60 €
-Lot 4 : Chauffage SCHAEFER	pour un montant de	3 038.90 €
-Lot 5 : Electricité CONNECT ELEC	pour un montant de	5 325.00 €
-Lot 6 : Peinture MAYER	pour un montant de	3 316.00 €

-----  
34 081.70 €

Plan de financement :

- Montant des travaux :	34 081.70 €
- Maîtrise d'œuvre 7 %	2 385.71 €
- Montant total :	36 467.41 €
- Subvention Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)	12 968.40 €
- Part communale :	23 499.01 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## POINT 2 - TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

Suite à différentes modifications concernant ces travaux et suite à la Commission des Travaux, M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, propose de confier les différents lots comme suit :

-Lot 1 : Plâtrerie HEHN	pour un montant de	1 599.12 €
-Lot 2 : Serrurerie KIHL	pour un montant de	2 349.00 €
-Lot 3 : Menuiserie BOUR	pour un montant de	3 493.80 €
-Lot 4 : Electricité CONNECT ELEC	pour un montant de	2 220.00 €
-Lot 5 : Chauffage SCHAEFER	pour un montant de	2 657.15 €
-Lot 6 : Carrelage TARANTINO	pour un montant de	845.00 €
-Lot 7 : Peinture MAYER	pour un montant de	1 232.60 €
		-----
		14 396.67 €

Demande de subvention CASC - Fonds de concours subvention mise en accessibilité 6 500.00 €

Plan de financement :

- Montant des travaux :	14 396.67 €
- Maîtrise d'œuvre :	1 007.76 €
- Montant total :	15 404.43 €
- Subvention CASC	
Mise en accessibilité	6 500.00 €
- Part communale :	8 904 .43 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition, autorise le Maire à engager les travaux, à transmettre la demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

## POINT 3 - TRAVAUX HUNSWEG

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 1 abstention de faire réaliser une fouille en tranchée dans le cadre des travaux d'extension de l'éclairage public du chemin rural Hunsweg.

Montant du devis de l'Entreprise BECK : 1 621.00 € HT.

## POINT 4 - REMPLACEMENT LAMPES ECLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTION

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir le remplacement des lampes actuelles par des luminaires LED afin de réaliser des économies d'énergie

Montant des devis : 28 211.00 €

et charge le Maire de faire la demande de subvention à la CASC « Sobriété de l'éclairage public » d'un montant de 14 000.00 €.

## POINT 5 -TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Conseil Municipal, dans le cadre des dispositions fiscales applicables en 2016 aux tarifs des services publics, décide à l'unanimité :

- de fixer en 2017, dans chaque catégorie de service, les tarifs suivants :

### A. SERVICES GENERAUX : + 1 %

#### 1° Concession de tombe dans le cimetière communal :

##### Concession de 15 ans :

* tombe simple	71.69 €
* tombe double	143.76 €
* alvéole de columbarium	875.49 €

##### Concession de 30 ans :

* tombe simple	114.74 €
* tombe double	229.29 €
*alvéole de columbarium	1 744.66 €

##### Concession de 50 ans :

* tombe simple	179.97 €
* tombe double	360.15 €

##### Droit d'épandage des cendres :

* droit unique	106.78 €
----------------	----------

#### 2° Taxe d'aménagement de tombe du cimetière communal :

* tombe simple	280.10 €
* tombe double	560.41 €

#### 3° Droit de place :

* stand, par jour de stationnement	29.98 €
* manège, par jour de stationnement	59.85 €

#### 4° Loyer des garages communaux :

22.69 €

#### 5° Forfait annuel d'entretien des locaux communs

##### des logements communaux :

En raison de la prestation d'entretien effectuée par une société extérieure, le forfait annuel passe à 734.47 €

### B. SERVICE DE L'EAU : + 1 %

Le Conseil Municipal décide :

- de pratiquer les tarifs suivants :

* Prix du m3 d'eau	1.27 €
* Redevance d'assainissement communal	0.12 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour 3 m3 à 13.39 €
- de fixer l'abonnement semestriel AEP pour les autres débits à 18.76 €
- de fixer l'abonnement à l'assainissement à 3.52 € par semestre
- de fixer la PAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif), exigible à la date de raccordement d'une construction de logement à 1 105.91 €
- de fixer la prestation de réabonnement et d'installation de compteur à 51.51 €.

## POINT 6 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

. Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

. Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

. Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- décide d'allouer l'indemnité de conseil au taux plein, soit un montant de 357.41 € à M. Serge KAWKA, Receveur municipal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## POINT 7 - TRAVAUX EN REGIE

Sur rapport du Maire, le Conseil Municipal décide d'imputer les dépenses imputées initialement en - section de fonctionnement, en section d'investissement - travaux en régie comme suit :

- Article 2128	Réalisation aire de jeux	1 577.53 €
- Article 21311	Création salle d'archives	520.12 €
- Article 21312	Rénovation salle de classe maternelle	889.00 €
- Article 21318	Rénovation logement communal	1 609.84 €
	Rénovation de la piscine	1 046.57 €
	Travaux au Château d'Eau	248.67 €
		-----
	Total :	5 891.73 €

## POINT 8 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Sur proposition du Maire, dans l'attente des votes des budgets 2017, le Conseil Municipal décide la mise en place des dispositifs permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent pour le budget principal et le budget Eau et assainissement :

### Budget principal :

- Opération 178	POS/PLU	17 348.60 €
- Opération 223	Cimetière	3 424.23 €
- Opération 230	Rue Principale	450 000.00 €
- Opération 266	Achat bâtiment	73 800.00 €
- Opération 268	Himes	37 300.00 €
- Opération 269	Folgerswiese	20 000.00 €
- Opération 270	PMR Accessibilité école	30 000.00 €

### Budget Eau et assainissement :

- Opération 54	Renforcement de réseau AEP Rue Principale	71 725.90 €
----------------	----------------------------------------------	-------------

## **POINT 9 - MODIFICATION BUDGETAIRE N°3**

Le Conseil Municipal,

Considérant que les travaux d'éclairage de la piste cyclable doivent être imputés à l'article 21534 opération 275,

- décide de diminuer l'inscription budgétaire à l'article 21318 opération 266 (achat de bâtiment) pour 6 000.00 € et d'imputer cette somme à l'article 21534 opération 275.

## **POINT 10 - REMBOURSEMENT FACTURES D'EAU**

Le Conseil Municipal,

Vu une consommation d'eau calculée à tort à Monsieur Herbert Muller pour le branchement au 2, rue des Jardins

- décide le dégrèvement de 66 m3 d'eau correspondant à une somme de 190.11 € concernant la facture 2016-025-00679.

Vu une consommation d'eau calculée à tort à Monsieur Jean-Claude KLEIN au 1<sup>er</sup> semestre 2016 pour le branchement au 18, rue de Forbach

- décide le remboursement de 15 m3 d'eau correspondant à une somme de 43.21 € concernant la facture 2016-021-000143.

## **POINT 11- SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ELUS**

L'Amicale du Personnel communal et des Elus a pris en charge divers frais pour le compte de la commune pour l'organisation du repas des personnes âgées. Le Maire propose le versement d'une subvention de 660.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce versement.

## **POINT 12 - PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Maire fait état d'heures complémentaires réalisées par Mme Marie SAPORITO à savoir 18 heures.

Le Conseil Municipal donne son accord au paiement de ces heures complémentaires.

## **POINT 13 - PARTICIPATION FINANCIERE D'UNE ASSOCIATION**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter le versement du C.G.M. d'un montant de 3 590.00 € comme participation aux investissements réalisés par la Commune.

## **POINT 14 - DIVERS - INFORMATIONS**

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours :

- Piste cyclable : L'enrobé sera réalisé au printemps et un gravillonnage provisoire est prévu pour l'hiver. Le choix de la passerelle est en cours. L'éclairage sera posé en janvier.
- Chantier Rue du Vignoble : les travaux d'AEP sont terminés.
- Logements communaux : Le logement communal n° 5 va être libéré.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 29/11/2016

Le Maire,

*C. Gallier*



Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 29/11/2016  
et publication ou notification le 29/11/2016